

INFORMATION COVID-19 : Publication d'annonces légales

Le service de publication des Annonces Légales du Nouvel Economiste reste ouvert et est en mesure de traiter vos commandes comme il le fait habituellement. (prise de commande, devis, attestation de parution, justificatifs).

Tél : 01 75 444 117 - Mail : annonceslegales@nouveleconomiste.fr

Le nouvel Economiste suit de près l'évolution nationale du Covid-19 (coronavirus). Notre priorité est le maintien opérationnel de notre société de manière à garantir à nos clients un niveau de service optimum. Nos salariés sont au cœur de notre dispositif. Nous prenons toutes les mesures possibles pour leurs éviter de s'exposer aux risques de contamination. **Tous nos collaborateurs peuvent télétravailler sans se déplacer.**

Stress test

L'impact du coronavirus sur les finances publiques

La dégradation des indicateurs budgétaires, déficit et dette, sera amortie par la faiblesse des taux d'intérêt



Mécomptes publics, François Ecalle

Les mesures visant à freiner la propagation du coronavirus auront un impact très négatif sur l'activité économique. Si les économistes ne peuvent pas encore établir de prévisions raisonnablement fiables, il est certain que les comptes publics seront fortement dégradés.

Dans ce contexte de très grande incertitude, Fipeco a réalisé un “stress test” consistant à mesurer l’impact sur le déficit et la dette publics d’une évolution du PIB dans les années 2020 à 2024 identique à celle des années 2008 à 2012. La crise actuelle est évidemment très différente mais ce scénario conventionnel montre l’ordre de grandeur de ses effets possibles et permet d’en tirer des enseignements pour la politique économique à suivre.

Les hypothèses de finances publiques sont les suivantes : le solde structurel est stabilisé à son niveau de 2019 ; des mesures temporaires de relance sont mises en œuvre en 2020-2021 à hauteur de 1,3 point de PIB (31 Mds€) comme en 2009-2010 ; le solde conjoncturel fluctue avec l’activité économique en jouant son rôle de stabilisation automatique.

“Le déficit public serait ainsi compris entre 4,0 et 5,5 % du PIB dans les années 2020 à 2024. La dette publique augmenterait fortement en 2020 et 2021, puis plus modérément pour atteindre 116 % du PIB à la fin de 2024”

Le déficit public serait ainsi compris entre 4,0 et 5,5 % du PIB dans les années 2020 à 2024. La dette publique augmenterait fortement en 2020 et 2021, puis plus modérément pour atteindre 116 % du PIB à la fin de 2024. Sa charge d’intérêt pourrait néanmoins être ramenée à 23 Mds€ en 2024 si son taux apparent (rapport des intérêts versés au montant de la dette à la fin de l’année précédente), qui était encore de 1,8 % en 2018, continue à diminuer au même rythme que dans les années 2008-2012.

Un risque limité sur la charge d’intérêt

L’augmentation de l’endettement de fin 2019 à fin 2024 (17 points de PIB) serait inférieure à celle qui a été observée de fin 2007 à fin 2012 (26 points). La principale cause en est que le déficit structurel est stabilisé à 2,2 % du PIB dans ce scénario, alors qu’il était de 4,4 % du PIB en 2007 et encore de 4,1 % en 2012. Si la France avait réduit plus fortement son déficit structurel dans les années 2010 à 2019, la dette augmenterait moins.

Cette hausse est inquiétante mais le plus important est de pouvoir stabiliser la dette en pourcentage du PIB, quel qu’en soit le niveau. Or, si la croissance repart, la faiblesse des taux d’intérêt facilitera cette stabilisation. Dans le scénario retenu, le déficit primaire structurel atteint en 2024 permet de stabiliser la dette au-dessous de 115 % du PIB. Il est à cet égard très important que les nécessaires mesures de relance de l’activité et de soutien des ménages et entreprises soient temporaires pour que le déficit structurel n’augmente pas.

“Les marchés financiers pourraient considérer qu’une dette de 115 % du PIB est excessive, majorer la prime de risque des emprunts de la France et rendre ainsi beaucoup plus difficile le contrôle de l’endettement public. Ce risque est limité, mais cela suppose une solidarité entre les pays financièrement solides et fragiles de la zone.”

Les acteurs des marchés financiers pourraient considérer que ce scénario n’est pas réaliste et qu’une dette de 115 % du PIB est excessive, majorer la prime de risque des emprunts de la France et rendre ainsi beaucoup plus difficile le contrôle de l’endettement public. Ce risque est limité du fait de notre appartenance à la zone euro et des possibilités d’achats de titres publics de la BCE, mais cela suppose une solidarité entre les pays financièrement solides et fragiles de la zone, qui n’est pas assurément infinie. L’Italie constitue à cet égard le maillon faible de la zone euro.